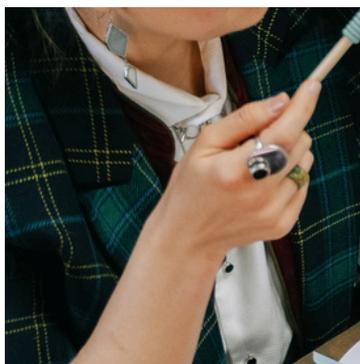


Plan d'accessibilité

Une feuille de route pour identifier, réduire et prévenir les obstacles dans l'ensemble de nos opérations nationales, en conformité avec la Loi canadienne sur l'accessibilité.



2025-2028

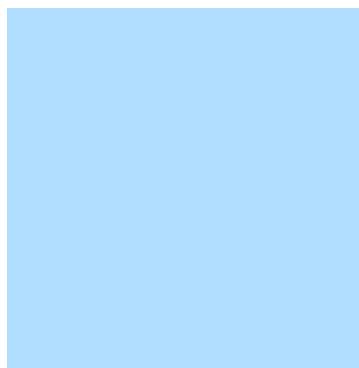




Table des matières

Résumé exécutif	3
1. Introduction	4
1.1 Objectif	4
1.2 Déclaration d'engagement	4
1.3 Portée du plan	5
1.4 Formats alternatifs	5
1.5 Définitions	6
→ <i>Handicap</i>	6
→ <i>Obstacle</i>	6
→ <i>Accessibilité</i>	6
→ <i>Technologie d'assistance</i>	6
→ <i>Mesure d'adaptation</i>	6
→ <i>Ergonomique</i>	6
1.6 À propos de FB Canada Express	7
<i>Processus de rapport et d'examen</i>	7
2. Nos priorités en matière d'accessibilité en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité	8
2.1 Conception et prestation de programmes et de services	8
2.2 Emploi	9
2.3 Technologies de l'information et des communications (TIC)	9
2.4 Communication (non numérique)	10
2.5 Environnement bâti	10
2.6 Approvisionnement en biens, services et installations	11
2.7 Transport	11
3. Consultations	12
4. Conclusion	12



Résumé exécutif

FB Canada Express s'engage à contribuer à la création d'un Canada sans obstacle d'ici 2040. Ce plan décrit comment nous allons identifier et nous efforcer d'éliminer les obstacles dans la mesure du possible, en reconnaissant que certains peuvent nécessiter une collaboration avec des tiers tels que les propriétaires, et à prévenir les obstacles à l'accessibilité dans l'ensemble de nos opérations. Il est guidé par des consultations avec les employés, les normes réglementaires établies dans le cadre de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA), et notre conviction que l'accessibilité est essentielle à un service logistique de qualité et à une culture de travail florissante.



1. Introduction

1.1 Objectif

Ce plan d'accessibilité est préparé conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) et au Règlement canadien sur l'accessibilité. Chez FB Canada Express, nous comprenons les objectifs du gouvernement du Canada pour 2040. Nous nous engageons à faire notre part pour atteindre ces objectifs en favorisant une expérience inclusive et accessible pour nos clients, nos employés et le public.

Ce plan décrit comment FB Canada Express identifie, cherche à éliminer et à prévenir les obstacles dans la mesure du possible, en reconnaissant que certains peuvent nécessiter une collaboration avec des propriétaires ou partenaires externes. Nos efforts commencent par un accent mis sur l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications, ainsi que le transport, et s'étendent à tous les aspects de nos opérations.

1.2 Déclaration d'engagement

Chez FB Canada Express, nous nous engageons à intégrer l'accessibilité et des pratiques de travail équitables dans tous les aspects de nos opérations. Nous reconnaissons les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap et nous nous consacrons à l'amélioration continue. L'accessibilité n'est pas seulement une exigence réglementaire en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, mais aussi une responsabilité partagée qui nous guide vers la création d'expériences inclusives pour les employés, les clients et les partenaires.



1.3 Portée du plan

Ce plan s'applique à toutes les opérations de FB Canada Express à travers le Canada. Il traite des sept domaines prioritaires énoncés à l'article 5 de la LCA, FB Canada Express mettant l'accent sur les domaines suivants pour la période 2025–2026 :

1. Emploi
2. Environnement bâti
3. Technologies de l'information et des communications (TIC)
4. Transport (le cas échéant)
Les autres domaines seront également abordés au fil du temps.
5. Communication (non numérique)
6. Conception et prestation de programmes et de services
7. Approvisionnement en biens, services et installations

1.4 Formats alternatifs

Ce plan peut être fourni dans les formats accessibles suivants sur demande :

Dans les 15 jours suivant la demande : <ul style="list-style-type: none">● Impression standard● Gros caractères	Dans les 45 jours suivant la demande : <ul style="list-style-type: none">● Braille● Format audio
Pour demander une copie ou fournir des commentaires, veuillez contacter : Ilana Lomberg, Gestionnaire des ressources humaines Courriel : ilomberg@fbexpress.com Téléphone : 416-612-0029 Adresse postale : 970 Verbena Rd, Mississauga ON, L5T 1T6	



1.5 Définitions

→ Handicap

Une déficience physique, mentale, cognitive ou liée à la communication, qui peut être permanente, temporaire ou épisodique.

→ Obstacle

Tout ce qui empêche une participation pleine et égale des personnes en situation de handicap, y compris les obstacles physiques, technologiques, comportementaux ou systémiques.

→ Accessibilité

La conception des environnements, des services, des technologies et des communications de manière à garantir l'inclusion et l'utilisabilité pour les personnes de toutes capacités.

→ Technologie d'assistance

Dispositifs ou systèmes qui améliorent les capacités fonctionnelles des personnes en situation de handicap, y compris les lecteurs d'écran, les aides auditives, les claviers adaptés et les logiciels de reconnaissance vocale.

→ Mesure d'adaptation

Un ajustement ou une modification visant à permettre à une personne en situation de handicap de participer pleinement au travail ou d'accéder aux services.

→ Ergonomie

La conception et l'organisation des lieux de travail, des produits et des systèmes en fonction des personnes qui les utilisent, afin de réduire les contraintes et d'accroître l'efficacité et l'accessibilité.



1.6 À propos de FB Canada Express

FB Canada Express est une entreprise canadienne de logistique spécialisée dans le transport transfrontalier rapide, sécurisé et conforme entre le Canada, les États-Unis et d'autres marchés internationaux. Grâce à des entrepôts sous douane, des bureaux situés stratégiquement et une approche technologique axée sur le dédouanement et la coordination du dernier kilomètre, nous desservons les consolidateurs de fret, les entreprises de commerce électronique et les transporteurs internationaux. Nos opérations sont conçues pour la rapidité, la conformité et la fiabilité – et nous nous engageons à rendre ce service accessible à tous.

Processus de rapport et d'examen

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, FB Canada Express s'engage à :

- Publier un rapport annuel sur les progrès réalisés, à partir de 2026, détaillant les mesures prises et les engagements en suspens.
- Réviser et mettre à jour ce plan tous les trois ans (prochaine mise à jour prévue : 2028).
- Mener des consultations régulières auprès des personnes en situation de handicap pour éclairer chaque mise à jour.



2. Nos Priorités en matière D’accessibilité en vertu de la Loi canadienne sur l’accessibilité

2.1 Conception et prestation de programmes et de services

Le service principal de FB Canada Express – l’expédition et la livraison de colis – nous connecte à nos clients à l’échelle mondiale. Nous reconnaissons que, pour les personnes en situation de handicap, des obstacles à l’accessibilité peuvent survenir lors de la collecte des colis, de la livraison et dans nos entrepôts.

Obstacles identifiés :

- Points d’entrée aux entrepôts inaccessibles et signalisation accessible limitée
- Absence de processus formel d’intégration communiquant les pratiques d’accessibilité
- Manque de descriptions visuelles/audio des services sur le site web

Engagements :

- Effectuer un audit complet des zones d’entrepôt accessibles aux clients et au personnel (d’ici le troisième trimestre 2025)
- Intégrer des modules sur l’accessibilité dans l’orientation des employés et la formation continue (d’ici le deuxième trimestre 2025)
- Améliorer les descriptions de services numériques avec des versions audio et des fichiers PDF en gros caractères disponibles en téléchargement (d’ici le troisième trimestre 2025)

2.2 Emploi

Nous valorisons une main-d’œuvre diversifiée et inclusive. Nos pratiques de recrutement, de formation et en milieu de travail refléteront les meilleures pratiques en matière d’accessibilité et la conformité à la LCA.

Obstacles Identifiés :

- Manque de clarté lors de l’intégration concernant les mesures d’adaptation



- Formulaire de candidature en ligne ne répondant pas encore aux normes d'accessibilité, créant des obstacles pour certains candidats

Engagements :

- Mesures d'adaptation lors de l'intégration : d'ici juin 2025, tous les nouveaux employés recevront des informations claires sur notre processus d'adaptation.
- Révision du portail de candidature : d'ici mai 2025, nous auditerons et améliorerons nos formulaires de candidature sur notre site et sur d'autres sites d'offres d'emploi pour respecter les normes d'accessibilité.
- Formation des employés : d'ici mai 2025, nous offrirons une formation liée aux sujets d'accessibilité à tous les employés.

2.3 Technologies de l'information et des communications (TIC)

Notre site web et nos plateformes internes sont essentiels aux opérations. Bien que nous respections les normes WCAG 2.0 AA, nous sommes engagés dans une amélioration continue.

Engagements :

- Réaliser des tests utilisateurs continus avec des personnes en situation de handicap lors des mises à jour majeures du site web ou des plateformes (en continu)
- Norme d'accessibilité des médias sociaux : nous continuerons à examiner et renforcer l'accessibilité de nos publications en ligne (par exemple, texte alternatif, sous-titres vidéo, hashtags inclusifs) (en continu)
- Auditer annuellement les systèmes numériques pour la conformité WCAG 2.1 AA (à partir de 2025)

2.4 Communication (non numérique)

Nous communiquons par divers canaux – médias sociaux, téléphone, en personne et sur support papier. Nous visons à ce que toutes les communications soient inclusives et faciles à comprendre.



Engagements :

- Élaborer et appliquer une politique de communication en langage clair (d'ici septembre 2025)
- Politique de communications accessibles : nous adopterons une norme pour les communications publiques accessibles, incluant des outils tels que des vérificateurs d'accessibilité et des directives claires de mise en page (d'ici septembre 2025)
- Former le personnel de première ligne au service à la clientèle accessible (d'ici le quatrième trimestre 2025)

2.5 Environnement bâti

Lors de la construction ou de la modification des espaces publics et de travail, FB Canada respecte les exigences d'accessibilité prévues par la législation applicable, notamment en ce qui concerne les stationnements, les zones de service et les chemins de circulation. FB veillera à ce que des budgets soient alloués pour la modernisation des espaces nécessitant une transformation à grande échelle.

Engagements :

- Effectuer un audit complet des espaces employés (d'ici septembre 2025)
- Discuter des mises à niveau requises avec les propriétaires et définir un plan et un budget partagés pour la suppression des obstacles dans les entrepôts et bureaux loués (2026–2028)
- Mettre à jour les protocoles d'évacuation d'urgence pour inclure les personnes en situation de handicap (d'ici septembre 2025)

2.6 Approvisionnement en biens, services et installations

Nous achetons régulièrement du matériel pour la flotte, des technologies et des fournitures de bureau. Nous rénovons également activement nos bureaux, en intégrant des considérations d'accessibilité dans ces améliorations pour mieux répondre aux besoins de nos employés en milieu de bureau.

Engagements :



- Nous élaborerons des procédures claires et écrites décrivant comment et quand les considérations d'accessibilité peuvent être appliquées aux décisions d'achat, lorsque cela est possible et approprié (d'ici septembre 2025).

2.7 Transport

Puisque FB Canada Express ne transporte pas de personnes et évolue dans un environnement logistique à contraintes de temps, cette section s'applique de manière limitée. Bien que nos opérations ne permettent pas toujours des modifications étendues, nous demeurons attentifs aux besoins en matière d'accessibilité au fur et à mesure qu'ils se présentent.



3. Consultations

Ce plan a été élaboré à travers des consultations significatives :

- Enquête auprès des employés : envoyée à tout le personnel, invitant les personnes en situation de handicap à partager leurs expériences en milieu de travail et à identifier les obstacles. Les principaux retours ont porté sur l’accessibilité physique et un manque de clarté autour du processus d’adaptation.
- Organisme tiers : un tiers – New Society Institute – sera mandaté pour fournir des retours précieux après avoir effectué une évaluation, incluant un groupe de discussion pour recueillir davantage d’avis du personnel. Ce projet est budgété pour juillet 2026. Leurs analyses permettront à FB Canada Express de définir des objectifs et des stratégies, qui seront ensuite mis en œuvre dans nos opérations et intégrés dans ce plan au besoin.

4. Conclusion

Nous reconnaissons que l’accessibilité est un travail continu, et non une solution ponctuelle. FB Canada Express assume la responsabilité de faire progresser l’accessibilité dans l’ensemble de ses opérations et continuera à évaluer et renforcer son approche par des révisions et mises à jour régulières. Bien que certaines améliorations, notamment dans les locaux loués, puissent dépendre de la coopération des propriétaires ou de facteurs externes, nous restons déterminés à défendre et poursuivre ces changements dans la mesure du possible. Notre objectif est de réaliser des progrès tangibles dans les domaines que nous contrôlons et de maintenir un processus clair pour gérer ceux qui échappent à notre contrôle. Nous accueillons favorablement les commentaires des employés, clients et du public alors que nous travaillons ensemble pour un Canada sans barrières.